

**EMBARGO 11 JUILLET 2024 12H00**

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE - 11 JUILLET 2024

# Services à la personne : deux salariés sur trois travaillent uniquement pour des particuliers employeurs en Nouvelle-Aquitaine

En 2019, 110 000 salariés travaillent dans les services à la personne en Nouvelle-Aquitaine. Ils représentent 5 % de l'emploi salarié, ce qui place la Nouvelle-Aquitaine en tête des régions de France métropolitaine. Les volumes de travail sont faibles, la main-d'œuvre féminine et plutôt âgée. L'emploi direct prédomine. Ainsi, les deux tiers des salariés sont employés uniquement par des particuliers employeurs tandis que 27 % le sont par des organismes de services à la personne et 7 % par les deux à la fois.

Les salariés de particuliers employeurs réalisent des temps de travail réduits générant de faibles revenus. Par conséquent, ils multiplient le nombre d'employeurs. Avec un volume de travail plus important les revenus salariaux annuels sont supérieurs dans les organismes, malgré un salaire horaire moindre.

L'activité de ces organismes se développe grâce aux entreprises privées. Les associations demeurent toutefois le principal employeur, avec une activité plus orientée vers l'assistance aux personnes âgées ou dépendantes.



**110 000** salariés dans le secteur des services à la personne\* en 2019

 1<sup>re</sup> région de France métropolitaine avec **5 % de l'emploi salarié**

 4 % France métropolitaine

 d'emploi salarié dans les départements âgés



\* Les **services à la personne** recouvrent plusieurs activités, exercées au domicile des particuliers, qui facilitent la vie quotidienne et l'accompagnement des enfants en bas âge, des personnes fragiles, âgées ou handicapées

Toutes les données de l'étude datent de **2019**

### Un secteur avec de faibles volumes de travail, plutôt féminisé et âgé



- 75 % des salariés travaillant uniquement dans ce secteur gagnent moins de **15 200 euros bruts annuels**
- 50 % des salariés gagnent moins de **7 400 euros bruts annuels**

#### Pourquoi ?



#### Un temps de travail réduit

- En moyenne, les salariés effectuent **40 % d'un temps complet**
- **2 salariés sur 3** travaillent moins que l'équivalent d'un **mi-temps**

**1/4** des salariés concernés par la multi-activité



**38 % des salariés ont plus de 55 ans**

(17 % tous secteurs confondus)

### Contacts presse :

**Préfecture de Nouvelle-Aquitaine** : Sophie Billa/Delphine Salva - 06 07 62 05 99 - 06 73 64 76 44

- pref-communication@girondelgouv.fr

**Insee** : Dominique Morizur - 06 73 64 22 91 - medias-nouvelle-aquitaine@insee.fr @Insee\_NA

**EMBARGO 11 JUILLET 2024 12H00**

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE - 11 JUILLET 2024

## Deux tiers des salariés travaillent pour un particulier employeur

### Qui emploie les salariés ?



**2/3** des salariés ont plusieurs particuliers employeurs



### Une rémunération plutôt faible pour les salariés des particuliers employeurs du fait d'un temps de travail moindre



Malgré un salaire horaire plus élevé, les salariés des particuliers employeurs ont une **rémunération moindre** qui s'explique par un **temps de travail annuel moyen plus faible**

## Le milieu associatif privilégie l'assistance aux personnes âgées ou dépendantes

En 2019, en Nouvelle-Aquitaine



Le nombre d'OSP\* augmente grâce à une hausse des créations d'entreprises privées et des micro-entrepreneurs.

Les associations restent le premier employeur (48 % des emplois salariés).

**+ 70 %** des interventions des associations et des organismes publics sont auprès des **personnes âgées ou dépendantes**



Sources : Insee – Déclaration sociale nominative (DSN) et Particuliers employeurs anonymisés (PEA) ; Nova (extranet de l'Agence nationale des services à la personne).

Tous les résultats de l'étude réalisée en partenariat avec la DREETS dans l'Insee Analyses Nouvelle-Aquitaine n° 153 : Services à la personne : deux salariés sur trois travaillent uniquement pour des particuliers employeurs en Nouvelle-Aquitaine Consultable et téléchargeable gratuitement sur le site [www.insee.fr](http://www.insee.fr) à partir du **11 juillet 2024** à 12h00.

### Contacts presse :

**Préfecture de Nouvelle-Aquitaine** : Sophie Billa/Delphine Salva – 06 07 62 05 99 - 06 73 64 76 44

- [pref-communication@girondede.gouv.fr](mailto:pref-communication@girondede.gouv.fr)

**Insee** : Dominique Morizur - 06 73 64 22 91 - [medias-nouvelle-aquitaine@insee.fr](mailto:medias-nouvelle-aquitaine@insee.fr)  @Insee\_NA